

**SECTION DE LA MOSELLE**

**CAPL du 09/07/2013 : DECLARATION LIMINAIRE  
Mutations Cadre A au 01/09/2013**

Monsieur le Président de la CAPL,

Les Inspecteurs des Finances Publiques de par les missions qu'ils exercent sont placés à plus d'un titre au cœur de l'actualité tant fiscale qu'économique de notre pays.

En filière fiscale, les dispositifs de lutte contre la fraude fiscale exigent d'eux technicité et actualisation permanente de leurs connaissances des textes législatifs. L'administration au lieu de répondre à leur demande légitime d'appui et de soutien technique de la hiérarchie veut imposer l'utilisation d'un nouvel outil informatique RIALTO INVESTIGATIONS. Les agents rejettent cet outil contre-productif dans la lutte contre la fraude fiscale, car il implique standardisation du contrôle fiscal, surcharge de travail et flicage des vérificateurs.

C'est pourquoi FO-DGFIP exige le retrait de Rialto investigations.

En filière gestion publique, leur rôle est prépondérant auprès des collectivités locales en matière de conseil, de gestion des budgets locaux, d'exécution des décisions des ordonnateurs, et il doit le rester. En ce sens la circulaire du DG en date du 03 juin 2013 ayant pour objet la maîtrise des charges de la DGFIP découlant de la ré internalisation de certains services publics locaux a appelé de FO-DGFIP une lettre au Directeur Général en date du 25 juin 2013 lui demandant de retirer immédiatement cette circulaire mortifère pour les services de la DGFIP.

S'agissant des mutations, 2013 a vu pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis la fusion le début de l'application de règles harmonisées pour les IFIP.

FO-DGFIP a dénoncé dans ce cadre la suppression du mouvement du 01/03/2013 en résultant qui a reculé de 6 mois la possibilité d'une mutation.

Les affectations à la RAN ,(Résidence d'affectation Nationale), notion nouvelle dont le logiciel AGORA Vœux n'est pas toujours actualisé des modifications de structures ou fermetures de postes ont entraîné la confusion dans la rédaction des demandes.

L'affectation ALD (A la disposition du directeur), notion nouvelle pour les inspecteurs de la filière gestion publique a trop souvent été incomprise car pas suffisamment explicitée et a privé des agents de la possibilité de rejoindre un département demandé.

Pour FO-DGFIP, notre administration se doit de reconnaître ses inspecteurs tant au niveau de leur rémunération que de leurs débouchés de carrières par :

- la création du 13<sup>ème</sup> échelon pour les inspecteurs de la DGFIP
- des modalités de sélection au grade d'inspecteur divisionnaire qui n'écartent pas par le biais de l'entretien de carrière devant le jury de sélection nombre de nos cadres A pourtant reconnus excellents par leur hiérarchie.

FO-DGFIP revendique aussi :

- l'arrêt des suppressions d'emplois qui amplifient la dégradation de nos conditions de travail
- l'arrêt de la démarche stratégique synonyme de restructurations et de danger pour nos missions